

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 18 novembre 2024**  
~~~~~

FONDS DE CONCOURS EN FAVEUR DE LA RÉALISATION DE STATIONNEMENTS VÉLOS
COMMUNE DE SAINT ANDRÉ DE SANGONIS.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 18 novembre 2024 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 7 novembre 2024.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, M. Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAC, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Christine DEBEAUCE à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Jean-Pierre PUGENS à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Béatrice FERNANDO à Mme Martine BONNET, M. Henry MARTINEZ à M. Yannick VERNIERES, M. Claude CARCELLER à M. David CABLAT, M. Daniel JAUDON à M. Pascal DELIEUZE.

Excusés

M. Gregory BRO.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 38	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le code général des collectivités territoriales et en particulier son article L 5214-16 V disposant qu'« afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du Conseil communautaire et des conseils municipaux concernés » ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-10-DRCL-0518 du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) ;

VU ensemble, la délibération n°1376 du Conseil communautaire en date du 21 novembre 2016 approuvant le projet de territoire de la vallée de l'Hérault 2016-2025 et la délibération n°2510 du 22 mars 2021 relative à son actualisation pour la période 2021-2027 ;

VU la délibération n°3341 du Conseil communautaire du 27 novembre 2023 portant adoption d'un règlement d'intervention relatif à la mise en place d'un fonds de concours pour la réalisation de stationnements vélos ;

VU la demande de fonds de concours en date du 20 septembre 2024 formulée par la commune de Saint-André-de-Sangonis ;

VU l'avis favorable à l'unanimité de la commission « service de la vie quotidienne » sur cette demande en date du 22 septembre 2024 ;

CONSIDERANT l'objectif stratégique du projet de territoire vallée 3D consistant à « Proposer des mobilités douces, adaptées à tous les usages et usagers, en alternative au véhicule individuel »,

CONSIDERANT que parmi ses actions, la communauté de communes a souhaité mettre en place le présent dispositif d'aide afin d'améliorer le service aux usagers du vélo et encourager sa pratique,

CONSIDERANT que la commune de Saint-André-de-Sangonis sollicite l'aide de la CCVH dans le cadre du fonds de concours destiné à l'équipement en stationnements vélos,

CONSIDERANT que ce projet vise à installer 10 arceaux vélos sur 2 sites situés au sein d'un pôle générateur de déplacements ; le complexe sportif Raymond Boisset,

CONSIDERANT que le matériel choisi d'appui-vélo est conforme aux prescriptions du règlement,
CONSIDERANT que les arceaux sont installés sur le domaine public communal et sont accessibles au grand public de façon satisfaisante,
CONSIDERANT que le montant total HT du projet de 1750€ est éligible au regard du règlement du fonds de concours,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'émettre un avis favorable à l'attribution, sur présentation de facture(s) acquittée(s), d'un fonds de concours à la commune de Saint-André-de-Sangonis d'un montant 875€, correspondant à une aide de 50%, en vue d'installer 10 arceaux vélos sur des emplacements stratégiques de son territoire,
- d'autoriser le Président à accomplir toutes les formalités utiles afférentes à ce dossier et à signer tout document s'y rapportant.

Transmission au Représentant de l'État
N° 3652

Publication le 19/11/2024

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 19/11/2024

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20241118-19363-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

**DECISION N°2024-20****Sollicitation du fond de concours de la CCVH relatif à l'installation de stationnement vélo**

Le Maire de St André de Sangonis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L5214-1 et suivants, L5211-6 alinéa 1 et L5414-16V

Vu la délibération n°2023-09-27/01 portant sur les délégations de compétences du Maire,

Considérant que le vélo est un outil de déplacement du quotidien qui offre de nombreux atouts environnementaux, économiques et de santé publique,

Considérant que la CCVH a inscrit dans son programme pluriannuel d'investissement une ligne budgétaire dédiée à un fond de concours portant sur le déploiement de stationnements vélos dont le montant de l'enveloppe budgétaire est de 55.000€,

Considérant que le dispositif d'aide vise à soutenir financièrement les 28 communes du territoire pour développer une offre de stationnement vélos au plus près des pôles stratégiques du territoire.

Considérant que l'objectif est de profiter de l'instauration du fond de concours de la CCVH pour planifier l'installation de stationnement vélo sur des lieux stratégiques plébiscités par les administrés : le complexe et le stade.

LE MAIRE DECIDE

Article 1 : de solliciter la CCVH pour un montant de 875€

Article 2 : Le financement de ce projet serait le suivant :

	Montant en € HT	Pourcentage
CCVH	875€	50%
Mairie	875€	50%
TOTAL	1750€ HT	100%

Les modalités de financement sont les suivantes : La CCVH peut participer à hauteur de 50% de la part communale maximum avec un plafond annuel de subvention de 2000€/commune.

Le prestataire de mobilier urbain dont les prix ont été négociés par la CCVH propose un potelet symétrique (=2 vélos) à 175€ HT l'unité.

La collectivité souhaite installer 5 arceaux (soit 10 vélos) par site.

Article 3 : La présente décision fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur Le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à ST ANDRE DE SANGONIS,
Le 26/09/2024

Jean Pierre GABAUDAN
Maire



MEMOIRE EXPLICATIF

SITUATION :

La commune souhaite promouvoir la mobilité douce et mettre en place des infrastructures essentielles à encourager la pratique du vélo.

Le vélo est aujourd'hui reconnu comme un mode de déplacement quotidien bénéfique à de nombreux égards, tant sur le plan environnemental que sur le plan économique et de la santé publique.

Les élus et les équipes techniques ont identifiés deux lieux stratégiques fréquentés par les administrés, et surtout les plus jeunes ; le complexe et le stade, où l'installation de stationnements vélos serait particulièrement pertinente. Proche du collège, de l'école A Frank, des installations sportives et en face de la maison de retraite : ces lieux sont très fréquentés.



La CCVH a intégré dans son programme pluriannuel d'investissement une ligne budgétaire dédiée à un fonds de concours spécifiquement destiné au déploiement de stationnements vélos, doté d'une enveloppe budgétaire de 55 000 €. Ce dispositif d'aide vise à soutenir financièrement les 28 communes du territoire pour développer une offre de stationnement vélos au plus près des pôles stratégiques du territoire.

Dans cette perspective, nous sollicitons la CCVH pour une contribution financière d'un montant de 877,50 €. Les modalités : Financement CCVH: 50% de la part communale maximum avec un plafond annuel de subvention

Un arceau=2 vélos 175,50€ HT l'unité

2 sites en 2024 = 877,50€ (50% mairie, 50% CCVH pour un montant total d'opération de 1755€ HT de 2000€/commune.

ETUDE PREALABLE

La nécessité de cette mise en œuvre s'appuie sur une étude* préalable qui justifie la sécurisation des voies cyclables et encourage l'utilisation du vélo pour les déplacements.

*Etude Traverses CD VIA et PRESENT BE VRD, 2022 « Plan de circulation, stationnement, modes actifs, plan guide d'aménagement »



PLAN DE FINANCEMENT

PLAN DE FINANCEMENT

La CCVH a intégré dans son programme pluriannuel d'investissement une ligne budgétaire dédiée à un fonds de concours spécifiquement destiné au déploiement de stationnements vélos, doté d'une enveloppe budgétaire de 55 000 €. Ce dispositif d'aide vise à soutenir financièrement les 28 communes du territoire pour développer une offre de stationnement vélos au plus près des pôles stratégiques du territoire.

Dans cette perspective, nous sollicitons la CCVH pour une contribution financière d'un montant de 875 €.

Les modalités : Financement CCVH: 50% de la part communale maximum avec un plafond annuel de subvention

Un arceau=2 vélos 175€ HT l'unité

2 sites en 2024 = 875€ (50% mairie, 50% CCVH pour un montant total d'opération de 1750€ HT)

STRUCTURE	MONTANT HT €	POURCENTAGE
CCVH	875	50
MAIRIE DE SAINT ANDRE DE SANGONIS	875	50
TOTAL	1750,00	100



ECHEANCIER

RETROPLANNING – PHASAGE DES TRAVAUX

Dépôt du dossier AAP à la CCVH : **SEPTEMBRE 2024**

Instruction des demandes de subvention par le groupe de travail mobilité : **OCTOBRE 2024**

Achat des arceaux : **NOVEMBRE 2024**

L'aménagement du support d'installation comprenant le traçage, nettoyage de la surface, et l'installation des supports : **NOVEMBRE-DECEMBRE 2024**



ATTESTATION DE NON-COMMENCEMENT DE L'OPERATION

Je soussigné(e) Jean-Pierre Gabaudan

Représentant légal de Mairie de Saint André de Sangonis

Atteste sur l'honneur que l'opération intitulée « Installation de stationnements vélos » n'a pas connu de début d'exécution à ce jour.

Fait à Saint André de Sangonis
le 12 septembre 2024

Signature,



SAS au capital de :	1 000 000,00 €	SIRET :	40979186000037	☎ 04 67 13 74 74
Adresse :	Domaine de la Poste Royale 37 chemin de Mujolan 34690 Fabrègues France	APE :	3109B	☎ 04 67 13 74 64
		N° TVA :	FR17409791860	✉ contact@agora-mu.fr

Offre de prix N° OV21291

Date du devis: 18-09-2024

Adresse :
MAIRIE DE SAINT ANDRE DE SANGONIS
1 Cours de la Liberté

34725 Saint-André-de-Sangonis
France

A l'attention de: MAIRIE DE SAINT ANDRE DE SANGONIS

CONDITIONS GENERALES DE VENTE : Elles sont consultables sur notre site Internet www.metalco.fr. Toute dérogation aux conditions de règlement indiquée ci dessus rendrait notre offre caduque, les conditions de règlement sont une des composantes de notre offre.
Tous nos devis sont exceptionnellement valides 7 jours uniquement. Le délai de livraison indiqué s'entend pour une commande dans les sept jours de notre offre, les délais peuvent varier selon notre planning de fabrication et les éventuelles périodes de congés.

Interlocuteur:	Référence client:	Votre projet:
Paola Mezzarobba	SAI298	SAINT ANDRE DE SANGONIS (34) Support vélo
04 67 13 74 75		

Votre référence: _____ Coordonnées client ☎ 04 67 57 00 60

Désignation	Qt	P.U. HT	Montant HT
SUPPORT VELO FLORE - HT 800 mm En fonte métallisée + peinture thermolaquée - Fixation par 3 scellements QDC M12 x 150 mm	10.00 Unité(s)	175.00	1 750.00 €

TVA	Montant	Total HT	
TVA collectée (vente) 20,0%	354.00 €	1 750.00 €	
		Taxes	350.00 €
		Total	2 100.00 €

Informations complémentaires:

Délai : environ 8 à 10 semaines (hors congés)

Transport : Franco à partir de 800 euros

Conditions de règlement : par virement à 60 jours sous réserve d'acceptation de notre organisme d'assurance

